



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement 2022-05 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Flavie

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 4 juillet 2022, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2022-05 modifiant le règlement de zonage numéro 2011-04 ».
- L'objectif du règlement est d'augmenter la densité et la hauteur des bâtiments dans la zone 17 (MTF) dans le cœur du village.
- La zone concernée est située :
 - Au cœur du village, du côté nord de la route de la Mer, la zone comprend la promenade, le quai, le Gaspésiana et se termine à la place Flavie-Drapeau.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu lors de la séance du conseil qui se tiendra le 15 avril 2022 à 20h00, au bureau municipal de Sainte-Flavie. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Le projet de règlement modifiant le règlement de zonage contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.
- Ces projets de règlements et les plans peuvent être consultés au bureau municipal situé au 775, route Flavie-Drapeau à Sainte-Flavie, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Sainte-Flavie, ce 28 juillet 2022

Julie Dubé
Directrice-générale et secrétaire-trésorière